

Les différentes modalités de paiement des frais de santé

Consultations et examens complémentaires

Les différentes modalités

- **Je règle le jour de ma venue**
 - **Caisses dans le hall d'accueil**
ouvertes de 8h00 à 17h00.
Paiement en numéraire, par chèque ou par
carte bancaire
 - **Caisses situées au sein des centres
de consultations :** glaucome, rétine,
cornée et chirurgie réfractive.
Paiement par chèque ou carte bancaire
- **Je règle à réception de la facture**
 - **par internet**, via le site de l'hôpital, par
carte bancaire - rubrique « payer vos
frais hospitaliers »
ou sur www.tipi.budget.gouv.fr
 - **par chèque**, à l'adresse indiquée sur le
talon de paiement
 - **sur place**, en numéraire*, par chèque ou
par carte bancaire
 - **à la DRFIP** 94 rue Réaumur Paris 2^{ème}
t075080@dgfip.finances.gouv.fr
 - **au Centre des impôts** le plus proche
de votre lieu de résidence, **par chèque**,
en numéraire*, **par carte bancaire**.

ACCES

Se rendre à la DRFIP

Ligne 3 Sentier
Réaumur-Sébastopol



Ligne 4 Réaumur-Sébastopol

Ligne 20
Sentier ou
Réaumur-
Sébastopol



Horaires d'ouverture

lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 9h-12h et de 13h30-16h
jeudi de 9h à 12h

Ligne 39
Sentier

